**ICAED RISING UP: A Unity Statement**

**The 2nd ICAED General Membership Conference, Geneva, Switzerland, 24 – 27 March 2014**

**We, human rights organizations from**Belarus, Cyprus, Indonesia, Morocco, Philippines, Switzerland, Western Sahara, including the online participation of organizations from France, El Salvador, Guatemala, Peru, Thailand, Uruguay, gather here in Geneva, Switzerland during the last week of the 25th session of the UN Human Rights Council in the spirit of international solidarity to step up our global campaign for the universal ratification and full implementation of the UN Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance. We evaluated our work; read the signs of the times on the phenomenon of enforced disappearance in our respective countries; and sharpened our strategies in campaigning for the end of enforced disappearance and impunity worldwide.

We renew our common commitment to attain a world without disappeared people.

**Enforced Disappearance: A Present Global Problem**

Even after the long years of struggle against this most heinous of human rights violations, someone, somewhere is still disappeared or is under the threat of being disappeared by repressive and non-repressive governments in many parts of the world. Enforced disappearance violates the most basic rights of a person – the right to security and dignity, right to fair trial, right not to be tortured, right to truth, right to have effective investigation and remedies, right to family life, and when the disappeared is killed, the right to identification and proper burial or cremation. Its persistence is a grave threat to the values and principles that we hold dear as democratic societies. Without an appropriate and urgent response, more will add to the long list of *desaparecidos* worldwide.

The total number of cases transmitted by the Working Group to Governments since its inception is 53,986 The number of cases under active consideration that have not yet been clarified, closed or discontinued stands at 42,889 in a total of 84 States. These numbers do not take into account the massive underreporting of cases in many countries in the world. From the reports of the Working Group, different human rights organizations, especially our member organizations, disappearances are still happening in alarming numbers in Asia, the Euro-Mediterranean, Africa and even Latin America, among other regions.

Considering that enforced disappearance is a continuing crime, cases of the past are still problems of the present for as long as the fate and whereabouts of the victim remain unknown and families of the victims continue to suffer from the devastating effects of the disappearance.

The International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance is far from achieving universal ratification. Of the 42 States Parties, only 17 have recognized the competence of the Committee on Enforced Disappearances. The number of States Parties pales in comparison with the number of States with outstanding cases of enforced disappearances. Much remains to be achieved to give justice to this international treaty whose value stems from real life experiences of the disappeared and their families.

**Convention Now: A Call to Action**

The Coalition, composed of 52 associations of families of the disappeared and human rights organizations from different parts of the world working on the issue of enforced disappearance, strongly affirms its value. We believe that it is an important civil society formation that, with full and proper realization of its mandate, can contribute in no small measure to finally end the scourge of enforced disappearance and ensure that this crime will never be repeated in any scale at any time.

We commend the governments that have signed and ratified the Convention as much as we call on all States Parties to step up their commitment to the cause of the disappeared by:

* Ensuring the full and proper implementation of the Convention;
* Recognizing the competence of the UN Committee on Enforced Disappearance (UN CED);
* Passing domestic laws against enforced disappearance that will complement the Convention;
* Supporting civil society organizations and human rights defenders working on the issue of enforced disappearance and other human rights violations;
* Convincing other States to sign and ratify the Convention, and recognize the competence of the UN CED, and finally.
* Resolving past cases of enforced disappearances, attaining to the needs of the victims and their families and putting to a stop all cases of enforced disappearances.

In addition, we call on all human rights organizations around the world to express their support to this very important Convention. Let us speak together on behalf of ourbeloved *desaparecidos,* our collective voice will make a big impact and send a clear message – enough is enough.

**Cooperation with the UN WGEID and the UN CED**

The ICAED works very closely with the two main UN bodies working on enforced disappearance, the UN Committee on Enforced Disappearance and the UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearance. We would like to thank the respective chairpersons of both bodies, Prof. Emmanuel Decaux of the UN CED and Mr. Ariel Dulitzky of the UN WGEID for their participation in our meeting. We strongly support these two bodies and we enjoin human rights organizations to maximize their engagements with them by:

The ICAED calls on its members to follow States that are under examination and submit alternative reports that depict the situation of enforced disappearances from the perspective of the victims. Side by side with the work with the Committee, ICAED stresses the importance of fully using the mandate of the UN WGEID through submission of cases and follow up of old cases, cooperation with the Working Group in country visits and giving inputs on its General Comments so as to reflect the victims’ viewpoint and pushing governments to reply to requests for visits.

In the same way as ICAED calls on its members to concretely make full use of their respective mandates for the sake of the victims, it calls on the UN CED and UN WGEID to share their expertise through trainings, conferences or seminars. We also request that they follow-up the recommendations they have made during their official visits in many countries even if such visits were conducted several years ago.

**ICAED Rising Up to the Challenge: the Value of International Solidarity**

The road to the adoption of the Convention was long and arduous. Family members’ organizations, human rights NGOs, experts and a number of States struggled for 25 years to reach this significant milestone. Almost eight years after the adoption of the Convention, however, enforced disappearances are still perpetrated with impunity in many parts of the world. As a global problem, the role of an international coalition that brings together civil society organizations all over world in the fight against enforced disappearance is as important as ever.

One of the biggest challenges for the Coalition is on how to effectively raise awareness on the issue of enforced disappearance. Many of our members have raised their concerns about the very low public awareness on the Convention. The Coalition should step up its efforts in informing the public and even other NGOs about the non-derogable right not to be subjected to enforced disappearance and disseminate information on the Convention that is easy to understand using a variety of channels. We also see the need to facilitate the raising of awareness on enforced disappearance among media practitioners and try to transform them as important allies in our cause.

To achieve all of these, the Coalition has to give value to consolidating its ranks. renewing and recharging its unity amidst diversity, and together, going beyond the parochial concerns of each of our countries and forging unity and solidarity as we fight the global problem of enforced disappearance.

Ms. Gabriella Citroni, a lawyer and an expert on enforced disappearance reckoned that ICAED is the face of the global struggle against enforced disappearance. Being true to this attribution is indeed, a real challenge to the Coalition.

We have achieved significant milestones in our struggle, but there is definitely more to be done and we should never allow a step back, we can only move forward. As long as there are governments who disappear people, as long as there are families wanting truth and justice for their disappeared loved ones -- we carry on until truth is unveiled and justice, reparation and memory shall emerge triumphant.

**Respect the Right Not to Disappear!**

**Support the International Convention for the Protection of All Persons Against Enforced Disappearance!**

*L’ICAED se lève* : Une déclaration d’unité

La 2e Assemblée Général des membres de l’ICAED, Genève, Suisse, le 24 - 27 mars 2014

Nous, les organisations de défense des droits de l’homme venant de la Biélorussie, du Chypre, de l’Indonésie, du Maroc, des Philippines, de la Suisse, du Sahara occidental, avec la participation en ligne des organisations de la France, du Salvador, du Guatemala, du Pérou, du Thaïlande et de l’Uruguay, nous nous rassemblons ici à Genève en Suisse au cours de la dernière semaine de la 25e session du Conseil des droits de l'homme dans un esprit de solidarité internationale afin d’intensifier notre campagne mondiale pour la ratification universelle et l'application intégrale de la Convention des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Nous avons évalué notre travail; nous avons lu les signes des temps sur le phénomène des disparitions forcées dans nos pays respectifs et nous avons raffiné nos stratégies dans la campagne pour mettre fin à la disparition forcée et l'impunité dans le monde entier.

Nous renouvelons notre engagement commun à atteindre un monde sans personnes disparues.

***Les disparitions forcées : un problème mondial actuel***

Même après de longues années de lutte contre ce plus odieux des violations des droits de l'homme, quelqu'un, quelque part est toujours disparu ou est sous la menace d'être disparu par des gouvernements répressifs et non - répressives dans de nombreuses parties du monde. La disparition forcée constitue une violation des droits les plus fondamentaux d'une personne - le droit à la sécurité et à la dignité, le droit à un procès équitable, le droit de ne pas être torturé, le droit à la vérité, le droit d'avoir une enquête et des recours efficaces, le droit à la vie en famille, et lorsque le disparu est tué, le droit à l'identification et l'inhumation ou l'incinération appropriée. La persistance de la disparition forcée est une grave menace pour les valeurs et les principes qui nous sont chers comme des sociétés démocratiques. Sans une réponse appropriée et urgente, d’autres personnes vont s’ajouter à la longue liste des *desaparecidos* dans le monde entier.

Le nombre total de cas transmis par le Groupe de travail aux gouvernements depuis sa création est 53.986. Le nombre de cas à l’étude qui n'ont pas encore été élucidés, qui ont été fermés ou interrompus s'élève à 42.889 pour un total de 84 États. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la sous-déclaration massive des cas dans de nombreux pays dans le monde. D'après les rapports du Groupe de travail, les différentes organisations des droits de l'homme, spécialement nos organisations membres, les disparitions se produisent encore en nombre alarmant en Asie, en euro-méditerranée, en Afrique et même en Amérique latine, entre autres régions .

Considérant que la disparition forcée est un crime continu, les cas du passé sont encore des problèmes de la présente tant que le sort et la localisation de la victime restent inconnues et les familles des victimes continuent de souffrir des effets dévastateurs de la disparition .

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est loin d'atteindre la ratification universelle. Sur les 42 États parties, seuls 17 ont reconnu la compétence du Comité sur les disparitions forcées. Le nombre des États parties n'est rien en comparaison avec le nombre d'États ayant des cas non élucidés de disparitions forcées. Il reste beaucoup à faire pour rendre justice à ce traité international dont la valeur découle de réelles expériences de vie des disparus et de leurs familles .

***La Convention maintenant : un appel à l'action***

La Coalition, composée de 52 associations de familles des organisations des disparus et des droits humains des différentes parties du monde qui travaillent sur la question des disparitions forcées, affirme fortement sa valeur. Nous croyons que c’est une structure importante de la société civile qui, avec la réalisation complète et correcte de son mandat, peut contribuer dans une large mesure pour finalement mettre fin au fléau des disparitions forcées et veiller à ce que ce crime ne sera jamais répété à toute échelle et à tout moment.

Nous félicitons les gouvernements qui ont signé et ratifié la Convention autant que nous demandons à tous les États parties à renforcer leur engagement à la cause de la disparition par:

- Assurer la mise en œuvre complète et correcte de la Convention;

- Reconnaître la compétence du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées (UN CED);

- Adopter des lois nationales contre les disparitions forcées pour compléter la Convention;

- Soutenir les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme travaillant sur la question des disparitions forcées et d'autres violations des droits de l'homme;

- Convaincre les autres États à signer et à ratifier la Convention et de reconnaître la compétence de la CED des Nations Unies; et enfin

- Résoudre les cas passés de disparitions forcées, se charger des besoins des victimes et de leurs familles et de mettre fin à tous les cas de disparitions forcées.

En outre, nous faisons appel à toutes les organisations des droits de l'homme dans le monde à exprimer leur soutien à cette Convention très importante. Exprimons ensemble au nom de nos *desaparecidos* bien-aimés, notre voix collective fera un grand impact et enverra un message clair - cela suffit.

**Coopération avec le GTDFI des Nations Unies et le CED de l'ONU**

L’ICAED travaille en étroite collaboration avec les deux principaux organes des Nations Unies travaillant sur ​​les disparitions forcées, le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées et le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Nous tenons à remercier les présidents respectifs des deux organes, le professeur Emmanuel Decaux de la CED et M. Ariel Dulitzky du GTDFI pour leur participation à notre réunion. Nous soutenons fermement ces deux organismes et nous enjoignons les organisations des droits de l'homme à maximiser leurs engagements avec eux.

L’ICAED demande à ses membres à faire le suivi des États qui sont en cours d'examen et de soumettre des rapports alternatifs qui présentent la situation des disparitions forcées dans la perspective des victimes. Côte à côte avec le travail avec le Comité, I’ICAED souligne l'importance d'utiliser pleinement le mandat du GTDFI des Nations Unies à travers la présentation de cas et le suivi des cas anciens, la coopération avec le Groupe de travail dans ses visites de pays et de donner des contributions sur ses Observations générales de sorte à refléter le point de vue des victimes et à pousser les gouvernements à répondre aux demandes de visites.

Dans la même manière que l’ICAED demande à ses membres d’utiliser pleinement de leurs mandats respectifs pour le bien des victimes, il demande au CED et au WGEID de partager leur expertise à travers des formations, des conférences ou des séminaires. Nous demandons également que ils fassent le suivi des recommandations qu'ils ont faites lors de leurs visites officielles dans de nombreux pays, même si ces visites ont été effectuées il ya plusieurs années.

***L’ICAED relève le défi: la valeur de la solidarité internationale***

La route de l'adoption de la Convention a été longue et ardue. Les organisations des membres des familles, les ONG des droits de l'homme, des experts et un certain nombre d'États ont lutté pendant 25 ans pour atteindre cette étape importante. Près de huit ans après l'adoption de la Convention, cependant, les disparitions forcées sont toujours perpétrés en toute impunité dans de nombreuses parties du monde. Etant un problème mondial, le rôle d'une coalition internationale qui rassemble des organisations de la société civile partout dans monde dans la lutte contre les disparitions forcées est plus important que jamais.

Un des plus grands défis pour la Coalition est sur ​​la façon pour la sensibilisation sur la question des disparitions forcées. Beaucoup de nos membres ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la très faible sensibilisation du public sur la Convention. La Coalition devrait intensifier ses efforts pour informer les ONG publiques et même les autres à propos du droit essentiel de ne pas être soumis à une disparition forcée et diffuser des informations sur la Convention, qui est facile à comprendre grâce à une variété de canaux. Nous voyons aussi la nécessité de faciliter la prise de conscience sur les disparitions forcées parmi les professionnels des médias et d'essayer de les transformer en alliés importants dans notre cause.

Pour réaliser tout cela, la Coalition doit donner de la valeur à la consolidation de ses rangs, renouvelant et rechargeant son unité dans la diversité, et ensemble, d’aller au-delà des intérêts locaux de chacun de nos pays et de forger l'unité et la solidarité pendant que nous combattons le problème mondial de la disparition forcée.

Mme Gabriella Citroni, une avocate et une expert sur ​​les disparitions forcées considère que l’ICAED est le visage de la lutte mondiale contre les disparitions forcées. Être fidèle à cette attribution est, en effet, un véritable défi pour la Coalition.

Nous avons franchi des étapes importantes dans notre lutte, mais il est certainement plus à faire et nous ne devons jamais permettre à un pas en arrière, nous ne pouvons aller de l'avant. Tant que il y a des gouvernements qui font disparaître les gens, aussi longtemps que il y a des familles qui veulent la vérité et la justice pour leurs proches disparus - nous continuons jusqu'à ce que la vérité soit dévoilée et que la justice, la réparation et la mémoire sortent triomphants.

Respectez le droit de ne pas disparaître !

Soutenez la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées !